

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril 2026

Présents : Mme DEZAUTEZ, Mr LALISOU, Mme STUHLER, Mr MONTASTIER, Mr DUVAL, Mme NOEL-REYROL, Mr JULHES, Mme MARTIAL Martine, Mme MARTIAL Catherine, Mr MASSIAS, Mme MONTAUD, Mr ROCHE, Mr MONDOUT, et Mme LOPEZ

Mme GAYOU-PUYRAVEAU a rejoint la réunion à 20h45.

Convocation : le 15/04/2026

Secrétaire de séance : Mme STUHLER Nadine

La séance a été ouverte à 20 h 30

Approbation du compte-rendu du 30 mars 2026

Madame le Maire interroge le conseil municipal sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2026.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve le résumé sans correction.

Présents :14

Représenté : 0

Votants : 14

Pour :14

Contre :0

Abstention :0

Désignation complémentaire de référents

Madame le Maire expose qu'il a été précédemment désigné deux élus au relais rural de l'égalité : eu égard à la candidature d'une ancienne élue, elle propose la nomination de Madame LACROIX Paulette à ce titre.

Par ailleurs, Enedis a demandé à ce qu'un correspondant crise soit désigné, M. JULHES Max se propose.

Le Conseil Municipal approuve ces désignations.

Présents : 14

Représenté : 0

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Désignation de membres pour la commission des impôts directs

Madame le Maire propose une liste de 24 noms d'administrés qui sera transmise à la Direction Départementale des Finances Publiques pour que soient tirés au sort 12 personnes qui formeront la commission communale des impôts directs composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal prend acte de cette proposition.

Présents : 14

Représenté : 0

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Madame GAYOU-PUYRAVEAU arrive à la réunion.

Approbation des statuts modifiés et représentants à l'ATD 24

Madame le Maire rappelle le rôle de l'ATD 24 et sollicite le conseil municipal pour l'approbation des nouveaux statuts de cet organisme.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nouveaux statuts et désignent comme représentants :

- Madame le Maire, titulaire de droit

- Monsieur LALISOU, 1^{er} adjoint de la commune comme suppléant.

Présents : 15
Représenté : 0
Votants : 15
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DETR 2026 (complément de subvention aménagement bâtiment rue des écoles)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021 une demande de subvention DETR avait été faite pour l'aménagement du bâtiment 5 rue des écoles ; une subvention de 35% avait été octroyée à la commune. Cependant par suite d'une erreur matérielle seul un taux de 30% a été validé.

Afin de compenser les 5% manquants, une demande complémentaire doit être effectuée par la commune en tenant compte des chiffres définitifs en notre possession.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et sollicite l'attribution de la DETR.

Présents : 15
Représenté : 0
Votants : 15
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Modification du temps de travail d'un agent portant suppression et création d'un emploi

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de modifier le temps de travail d'un agent technique en raison d'heures complémentaires réalisées depuis plusieurs années dans le cadre de la surveillance des enfants prenant les transports scolaires. Mme le Maire propose la suppression au tableau des effectifs de la collectivité du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 27 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste à

34,06 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs qui prendra effet à compter du 01/05/2026.

Présents : 15
Représenté : 0
Votants : 15
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Débat d'orientation budgétaire

Madame le Maire expose ensuite les chiffres du budget prévisionnel de l'année 2026, sous le signe de la prudence, en raison des événements nationaux et internationaux.

Elle fait part au conseil municipal des différents postes de recettes et de dépenses de fonctionnement, en leur demandant de tenir compte des augmentations importantes en cours, comme par exemple les carburants. Pour 2026, on envisage des travaux de peinture dans le logement place de la mairie, en vue d'une prochaine remise à la location. Concernant les charges de personnel, il faut noter l'augmentation du taux de cotisation retraite de certains agents.

Pour les recettes, nous n'avons pas connaissance du montant de la dotation de biodiversité, par contre les autres dotations nationales ont légèrement progressé. Il a été fait le choix de reprendre le fauchage des routes intercommunales, le remboursement sera effectué par la CCPN. Et suite aux travaux qui ont eu lieu bâtiment place de la résistance et bâtiment rue des écoles, cela engendre l'encaissement de nouveaux loyers (commerces et logements).

Elle propose que pour cette année de césure, l'investissement de la commune se concentre essentiellement sur la poursuite des travaux en cours de la précédente municipalité (inscrire suffisamment de crédits pour régler la TVA sur les travaux de l'aménagement du bâtiment 5 rue des Ecoles), sur les travaux urgents des bâtiments (comme la toiture de la salle des fêtes), et sur la voirie (communale et intercommunale).

Le solde sera affecté au bâtiment place de la résistance dont il faut finaliser l'acquisition. Il faut également lancer les travaux du futur local des infirmières (rez-de-jardin) et de l'accès à l'arrière. On peut aussi provisionner le reste en vue des futurs aménagements.

Concernant les recettes d'investissement, toutes les demandes de paiement de subventions ont été déposées : bâtiment rue des écoles (Etat 109.000€, Conseil Départemental 70.000€ et La Poste 10.000€) ; boulangerie (30.200€), solde éclairage public 2023 et 2024, et travaux de voirie 2025 (8.450€).

Vote des taxes locales 2026

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal son rôle dans la fiscalité directe locale et lui demande de se prononcer sur le taux des taxes locales pour l'année 2026 en précisant qu'il est désormais possible en 2026 de dissocier les augmentations de taxe foncière et de taxe d'habitation dans la limite de la moyenne des taux départementaux.

Le Conseil Municipal décide :

- de ne pas augmenter les taxes foncières du bâti et du non bâti en 2026 mais de majorer la taxe d'habitation.

- de fixer les taux d'imposition communaux pour 2026 à :

*37,27% pour la taxe foncière sur le bâti

*101,49% pour la taxe foncière sur le non bâti

*11,40% pour la taxe d'habitation

Présents : 15

Représenté : 0

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suit la discussion sur les questions diverses ici non rapportée.

La séance a été levée à 23H

